

---

**Cinquante-cinquième session ordinaire**

## Bureau

### Compte rendu de la 1<sup>ère</sup> séance

*Tenue au Siège, à Vienne, le 19 septembre 2011, à 14 h 30.*

---

**Sommaire**

Point de l'ordre du jour <sup>1</sup>		Paragraphes
–	Adoption de l'ordre du jour de la séance	1–2
5	Dispositions concernant la Conférence générale	3–15
a)	Adoption de l'ordre du jour et répartition des points de l'ordre du jour aux fins de premier examen	3–11
b)	Date de clôture de la session et date d'ouverture de la session suivante	12–15

---

<sup>1</sup> GC(55)/25.

## Liste des présents

### Président

M. FERUTA (Roumanie), Président de la Conférence générale

### Membres

M. POTTS (Australie), Vice-Président de la Conférence générale

M. SOLTANIEH, représentant M. ABBASI DAVANI (République islamique d'Iran),  
Vice-Président de la Conférence générale

M. GRIMA (Malte), Vice-Président de la Conférence générale

M<sup>me</sup> LAOSE, représentant M. OSAISAI (Nigeria), Vice-Président de  
la Conférence générale

M. SMIRNOV, représentant M. KIRIENKO (Fédération de Russie), Vice-Président de  
la Conférence générale

M. DAVIES (États-Unis d'Amérique), Vice-Président de la Conférence générale

M<sup>me</sup> YPARRAGUIRRE (Philippines), Présidente de la Commission plénière

M. DAVIDOVIC (Bosnie-Herzégovine), membre élu

M. BARRETT (Canada), membre élu

M. LUEDEKING, représentant M. OTTO (Allemagne), membre élu

M. EL-KHOURY (Liban), membre élu

M. BUKHEET, représentant M. BASHARI (Soudan), membre élu

M. YAÑEZ PILGRIM, représentant M. UZCÁTEGUI DUQUE (République bolivarienne du  
Venezuela), membre élu

### Président du Conseil des gouverneurs

M. PARVEZ (Pakistan)

### Secrétariat

M. WALLER, Directeur général adjoint chargé de la gestion

M<sup>me</sup> JOHNSON, Directrice du Bureau des affaires juridiques

M. CSERVENY, Secrétaire du Bureau

## **- Adoption de l'ordre du jour de la séance** (GC(55)/GEN/1)

1. Le PRÉSIDENT dit que l'ordre du jour provisoire de la séance comporte les deux subdivisions traditionnelles du point intitulé « Dispositions concernant la Conférence générale », à savoir « Adoption de l'ordre du jour et répartition des points de l'ordre du jour aux fins de premier examen » et « Date de clôture de la session et date d'ouverture de la session suivante ».

2. L'ordre du jour est adopté.

## **5. Dispositions concernant la Conférence générale**

### **a) Adoption de l'ordre du jour et répartition des points de l'ordre du jour aux fins de premier examen** (GC(55)/1 et Add.1 et 2)

3. Le PRÉSIDENT invite le Bureau à examiner l'ordre du jour provisoire de la Conférence générale (GC(55)/1 et la question supplémentaire proposée (GC(55)/1/Add.1). Le document GC(55)/1/Add.2 contient une liste de questions supplémentaires. Il rappelle au Bureau que celui-ci examine seulement la question de savoir s'il faut recommander ou non l'inscription des questions, leur répartition aux fins de premier examen et l'ordre d'examen suggéré. Conformément à l'article 42 du Règlement intérieur, les membres du Bureau ne doivent pas engager une discussion sur le fond d'une question, sauf dans la mesure où il s'agit de déterminer si le Bureau doit recommander l'inscription de la question à l'ordre du jour.

4. M. LUEDEKING (Allemagne), prenant la parole en se référant au point 11 de l'ordre du jour provisoire note qu'il y aura probablement plus d'un candidat pour le poste de vérificateur extérieur, au lieu d'un seul candidat ayant préalablement rallié tous les suffrages, comme à l'accoutumée.

5. Le PRÉSIDENT indique qu'il organisera des négociations informelles avec toutes les parties intéressées pendant la session en vue de résoudre ce problème de façon aussi harmonieuse que possible.

6. M. DAVIES (États-Unis d'Amérique) demande si, compte tenu du fait que les États arabes membres de l'Agence ne demanderaient pas qu'une résolution sur la capacité nucléaire israélienne soit soumise à un vote, ils veulent toujours que la question supplémentaire soit inscrite à l'ordre du jour.

7. M. EL-KHOURY (Liban) indique que les États arabes désirent toujours que la question soit examinée par la Conférence générale.

8. M. SOLTANIEH (République islamique d'Iran) dit qu'il serait regrettable qu'une résolution appropriée ne soit pas adoptée car la situation en ce qui concerne les activités nucléaires israéliennes a pour le moins empiré. Il semble logique d'examiner la question avant le point 20, « Application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient » et non pas après, comme cela est proposé, mais il respecterait la décision consensuelle des États Membres.

9. M. BARRETT (Canada) indique que la question supplémentaire devrait être examinée après le point 20, comme cela a été proposé à l'origine.

10. Le PRÉSIDENT indique que, s'il n'y a pas d'objection, il supposera que le Bureau souhaite recommander à la Conférence générale que toutes les questions énumérées dans le document GC(55)1 et la question supplémentaire figurant dans le document GC(55)/1/Add.1 soient inscrites à l'ordre du jour de la session en cours et que la répartition des points de l'ordre du jour aux fins de premier examen et l'ordre d'examen soient ceux qui ont été suggérés dans ces documents.

11. Il en est ainsi décidé.

**b) Date de clôture de la session et date d'ouverture de la session suivante**

12. Le PRÉSIDENT dit que le nombre d'orateurs qui s'inscrivent pour prendre la parole au cours de la discussion générale est l'un des principaux facteurs déterminant la durée de la session. Plus de 100 délégations se sont inscrites jusque-là. La coopération et la bonne volonté de toutes les délégations sont nécessaires si l'on souhaite que la Conférence termine ses travaux dans les délais. Il est sûr que la Présidente de la Commission plénière fera de son mieux pour veiller à ce que la commission achève ses travaux le vendredi après-midi au plus tard. S'il n'y a pas d'objection, il considérera que le Bureau recommande à la Conférence générale de fixer au 23 septembre 2011 la date de clôture de la session en cours.

13. Il en est ainsi décidé.

14. Le PRÉSIDENT propose que le Bureau recommande à la Conférence générale de fixer au 17 septembre 2012 la date d'ouverture de la session ordinaire suivante.

15. Il en est ainsi décidé.

**La séance est levée à 14 h 45.**